



Vacances pour les enfants en famille d'accueil

Par **SONNTAG**, le **06/06/2008** à **13:45**

Bonjour, je suis père d'une petite fille Inès née le 13/04/07. Alors que mon ex-amie était enceinte, nous nous sommes séparés. Suite à de graves problèmes d'alcoolisme, Inès a été retirée de la garde de sa mère et a été placée en famille d'accueil. Depuis je suis en pleine bataille juridique afin d'obtenir la garde de ma fille. Actuellement j'ai un droit de visite dans les locaux de l'aide sociale à l'enfance toutes les semaines. Mais récemment la personne qui s'occupe de ma fille m'a dit qu'elle avait l'intention de l'emmener en vacances tout le mois de juillet, ce qui veut dire que je ne verrai pas ma fille pendant un mois, ce qui est impensable. Sachez que cette situation est insupportable et je trouve dramatique que pour Inès qui n'a pratiquement connu que moi, ne puisse me voir pendant un mois. J'ai bien sûr essayé de contacter mon avocat sur ce point, mais je n'arrive pas à la joindre au téléphone et elle ne répond pas à mes courriers. Aussi puis-je m'opposer au départ en vacances de ma fille ?
Merci pour votre aide
Thierry